

CONTRAT PAIN

« Le Panier des Calanques »
« Le Panier du Roy d'Espagne »

Réservé aux Adhérents

Saison : du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013



Le présent contrat est passé entre :

La **Boulangerie de l'Hermitage** – CD 233 Route de Gonfaron - 83590 GONFARON
qui s'engage à fournir du pain Bio au co-signataire de ce contrat

M.
Adhérent de l'association "Le Panier des Calanques" "Le Panier du Roy d'Espagne"
(Rayer la mention inutile)

Adresse :

E-mail :@.....

Téléphone :

Portable :

Modalités de livraison du Pain concerné par ce contrat

Distribution : Tous les mardis de 18h45 à 20h00.

Jour de commande : Dernier mardi du mois précédent le mois concerné.

Modalités de règlement : 1 chèque mensuel,
libellé à l'ordre de : "**Boulangerie de l'Hermitage**", daté du jour de la commande.

Prix des pains : Se référer à la grille tarifaire fournie chaque mois avec la grille de commande. Cette grille tarifaire annule et remplace celle fournie précédemment. (Pour information les augmentations de prix de la boulangerie ne sont pas calées sur la période de ce contrat)

Modification de commande : Chaque semaine, l'adhérent pourra **compléter** sa commande (par des pains supplémentaires), au plus tard le samedi matin 10h00 précédant la livraison en contactant le référent du Panier pour le "contrat-pain". Un réajustement du montant du chèque mensuel sera effectué en fin de mois.

Engagement de commande de la part de l'adhérent :

- 500g de pain minimum par mois pour les grands paniers
- 250g de pain minimum par mois pour les petits paniers.

En cas d'oubli : Chaque adhérent s'engage par le présent contrat à récupérer sa commande lors de la distribution du mardi. Aucune commande ne sera remplacée ou remboursée.

Conformité de livraison par rapport à la commande :

Le pain commandé étant fabriqué la veille de la livraison, en cas de problèmes de cuisson, de casse de pain au démoulage, ... ou tout autre imprévu, la boulangerie remplacera le produit commandé par un produit proche ou ne livrera pas le produit (manque de matière première par exemple).

Ce qui n'aura pas été livré ne sera pas facturé par la Boulangerie et le référent du contrat-pain gèrera la modification de facturation correspondante avec l'adhérent.

La Boulangerie
L'HERMITAGE
Route de Repenti
83590 GONFARON
Tél. 04 98 05 10 90
Fax. 04 98 05 10 91
331 208 144 DK1834

L'adhérent,